



En partenariat avec Film France, Axiane Formation.
Avec le soutien de la Région Bretagne



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser le Crédit d'impôt international et ses enjeux : le cadre légal, l'instruction de la demande, la gestion financière, comptable et fiscale du crédit d'impôt
- Maîtriser les grandes lignes du cadre légal de la production exécutive et sa mise en pratique

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

La formation est destinée aux : Producteurs, directeurs de production, administrateurs de production, assistants de production, chargés de production

Les participants devront maîtriser les devis et les coûts d'une production audiovisuelle.

MODALITÉS

Durée : 2 jours / 16 heures

Dates : le **vendredi 11** et le **vendredi 18 octobre 2019**.

Lieux : Maison des Associations ; Rennes (35)

Horaires : : 9H30 – 13h00 / 14h00 – 18h30

Effectif : 10 personnes

Coût pédagogique : **640 €** net de taxes par participant.

Prise en charge possible du coût pédagogique. Différents dispositifs existent, se renseigner auprès de Films en Bretagne.

PROGRAMME

La production exécutive « line production »

Cette formation de 2 jours propose les clés pour maîtriser le cadre légal et juridique du crédit d'impôt international et pour envisager de façon pratique les différentes missions de la production exécutive. Adaptée aux producteurs comme aux administrateurs de productions, cette formation vise à donner une vue globale et spécifique des 2 aspects de la collaboration avec l'international dans le cadre du C2i : la mise en place administrative et les exigences sur le terrain.

Jour 1 - Vendredi 11 octobre – Intervenant-e-s : Caroline JULLIARD-MOURGUES & Alain BOURGE

- Tendances des tournages étrangers en France
 - Concurrence des autres pays
 - Atouts de la France pour attirer les productions étrangères
 - Impact du crédit d'impôt international sur la production
 - Spécificités par genre (fiction longue et courte, animation...)
 - Droit du travail des étrangers en France: visa et autorisation de travail
-
- Le Crédit d'impôt international : cadre légal et juridique
 - Méthodologie concrète de rendu de compte C2i : la demande, l'instruction du dossier, le suivi des dépenses.
 - Cas pratique sur un dossier
 - Traitement de la TVA

Jour 2 – Vendredi 18 octobre - intervenant : Xavier ROY

- Mise en place de la production exécutive dans le cadre du Crédit d'impôt international
 - Les types de dépense
 - La relation avec le producteur étranger et la gestion d'équipes mixtes
 - Influence du crédit d'impôt sur le travail de production exécutive : retour d'expérience sur la vision du métier et la façon d'aborder les collaborations internationales

FORMATEUR·TRICE·S



CAROLINE JULLIARD-MOURGUES
RESPONSABLE JURIDIQUE ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES, EXPERTE EN C2I
FILM FRANCE



ALAIN BOURGES
COMMISSAIRE AUX COMPTES, SPÉCIALISTE DU CRÉDIT D'IMPÔT INTERNATIONAL.
SOCIÉTÉ HERMESIANE, AXIANE FORMATION



XAVIER ROY
FROGGIE PRODUCTION

Xavier Roy est un producteur exécutif français travaillant principalement pour des studios et sociétés de production étrangères. Fictions, documentaires, publicités, émissions TV, et autres, pour des clients venant principalement des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Japon, mais également de nombreux autres pays. Travaillant sur des budgets très variés, et responsable de la société spécialisée Froggie Production, il a l'occasion de toucher à tous les aspects de la production exécutive, du cadre commercial, légal et administratif à la gestion quotidienne du planning, des équipes et des devis, en passant par la gestion du crédit d'impôt international. Il travaille également en tant que "foreign unit producer" pour des studios américains devant organiser des tournages hors de France, et à ce titre il a à gérer le choix et la gestion de productions exécutives étrangères.

Il a été auparavant cadreur, journaliste scientifique, réalisateur TV et producteur de documentaires avant de se spécialiser dans la production exécutive il y a près de 20 ans. Dernières fictions: "Anima" (Netflix), "God Friended Me" (CBS), "Veep" (HBO), Shadowhunters (Freeform/Netflix), "Huge in France" (Netflix), "Tom Clancy's Jack Ryan" (Paramount/Amazon), «Genius Saison 2" (Fox/Nat Geo).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques
- Etude de cas pratiques
- Retours d'expérience

MODALITES D'ÉVALUATION

- Évaluation collective par les participants,
- Bilan en fin de formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur.

CANDIDATURES ET SÉLECTIONS

La sélection des stagiaires se fera à partir :

- Du dossier de candidature complété (téléchargeable depuis le site internet de Films en Bretagne)
- D'une lettre de motivation
- D'un CV

L'admission à la formation se fait **dans la limite des places disponibles** après étude des dossiers par Films en Bretagne.

Il est entendu ici que les stagiaires devront s'engager par écrit avant l'entrée en stage à suivre. L'intégralité de la formation.

CONTACTS

- **Administratif** : pour tout **complément d'information** et **suivi administratif de votre candidature**, contactez : 09 81 92 55 84 - contact@filmsenbretagne.org
- **Pédagogique** : pour tout renseignement sur **le contenu pédagogique de la formation**, contactez : 09 81 92 72 78 - formation@filmsenbretagne.org

DATE LIMITE D'ENVOI
DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Jeudi 5 Septembre 2019

Les informations à jour sur le site
filmsenbretagne.org/les-formations

COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

JE SUIS SALARIÉ·E DU SECTEUR AUDIOVISUEL OU INTERMITTENT·E

Vous êtes intermittent·e ou salarié·e des secteurs audiovisuel, spectacle vivant, journalisme ?

L'**AFDAS** est votre organisme paritaire collecteur agréé par l'État pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation.

Vous trouverez sur le site de l'Afdas les informations utiles sur les modes de prise en charge et le calcul de vos droits à la formation : www.afdas.com

Vous pouvez également prendre contact pour faire étudier votre cas :

Afdas – Délégation Centre-Ouest

(Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire)

19 rue des Veyettes, 35000 Rennes

Tel : 02 23 21 12 60 / Mail : rennes@afdas.com

Aide Région Bretagne : une prise en charge du coût pédagogique est accessible aux demandeurs d'emploi résidant en Bretagne et disposant d'une expérience professionnelle en lien avec la formation proposée mais ne pouvant temporairement pas – ou plus – justifier de droits ouverts à la formation.

→ Contactez-nous : 09 81 92 55 84

JE SUIS CHEF·FE D'ENTREPRISE NON SALARIÉ·E

AGEFICE

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Tous les renseignements sur :

www.agefice.fr

JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI

Plusieurs possibilités existent pour vous aider à financer votre stage.

Pôle Emploi peut vous accompagner dans certains cas. Nous vous invitons à prendre contact avec nous afin de vous orienter.

Aide Région Bretagne : une prise en charge du coût pédagogique est accessible aux demandeurs d'emploi résidant en Bretagne et disposant d'une expérience professionnelle en lien avec la formation proposée mais ne pouvant temporairement pas – ou plus – justifier de droits ouverts à la formation.

→ Contactez-nous : 09 81 92 55 84

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

AGEFIPH

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

www.agefiph.fr

JE SUIS TRAVAILLEUR·EUSE INDÉPENDANT·E OU PROFESSION LIBÉRALE

FIFPL

Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux.

www.fifpl.fr

JE SUIS BÉNÉFICIAIRE DU RSA

Votre Centre Communal ou Départemental d'Action Social (CCAS ou CDAS) peut vous renseigner.

En cas d'empêchement de la part d'un·e intervenant·e, Films en Bretagne se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation, ou de faire intervenir un·e autre formateur·trice que celui·celle annoncé·e initialement. En cas d'inscriptions insuffisantes, Films en Bretagne se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, en tenant les participant·e·s informé·e·s de la décision au plus tard quatre jours avant le début du stage. En cas d'annulation, tout règlement versé correspondant à l'inscription sera entièrement restitué.